

COMPTE RENDU RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le **06/11/2014**, à 20H 30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc DUFOUR, Maire. **Absent excusé** : Jean-Robert LAMARRE (pouvoir donné à Jean-Marie BARBE). **Secrétaire de séance** : Monsieur Bernard LEMAGNEN

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal le rajout de deux points suivants à l'ordre du jour :

- Indemnité de Conseil et de Budget de Monsieur Le Trésorier de Saint Pierre Eglise,
- Aménagement des points d'arrêt du réseau de transport départemental Manéo.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le rajout des deux points ci-dessus.

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 02 octobre 2014,

1/Tableau de classement des voies et des chemins communaux

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur les modifications suivantes : le chemin des Coutures classé en chemin rural (CR 73) pour une longueur de 110 m est maintenant classé en voie communale (VC 33) pour une longueur de 185 m. Le tableau de classement des chemins ruraux passe donc d'une longueur de 26 978 m à 26 868 m, et le tableau de classement des voies communales passe d'une longueur de 18 159 m à 18 364 m. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise les modifications apportées.

2/Logements communaux : recouvrement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu en mairie l'avis d'imposition des taxes foncières. Le recouvrement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera donc demandé aux locataires des logements suivants : 15 route du Hamel Es Ronches, 5 rue Jean Mermoz, 3 route de la Planque. Concernant le 3 route de la planque une part de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères revient à la charge de la mairie, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur la répartition de la taxe entre les logements et la mairie : 30% à charge de la Mairie, 40% à charge des locataires de l'appartement n°1, 30% à charge des locataires de l'appartement n°2. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la répartition ci-dessus et dit que cette répartition sera appliquée pour toute la durée de location desdits appartements.

3/Cantine : mise en place du prélèvement

Afin de faciliter le règlement des factures, Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va proposer aux familles dont les enfants fréquentent la cantine, un nouveau moyen de paiement, le prélèvement automatique, sachant que ce mode de paiement est gratuit, sûr et résiliable à tout moment. Le Conseil Municipal approuve.

4/Convention pour l'élimination des cadavres rongeurs aquatiques nuisibles par équarrissage

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Saire pour la mise en place d'un congélateur et d'un bac d'équarrissage sur Gonneville. Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer une convention, pour qu'un abri en bois, un congélateur et un bac d'équarrissage soient installés sur l'aire de covoiturage – route des Hamel Es Ronches. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (14 pour et une abstention) autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'installation ainsi qu'à signer ladite convention.

5/Accessibilité des Etablissements Recevant des Publics

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ordonnance relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public pour les personnes handicapées, qui a été publiée au journal officiel, prévoit que soit l'ERP est accessible au 31/12/2014 et il faut le faire savoir au préfet, soit il n'est pas accessible et un Agenda d'Accessibilité Programmée doit être déposé avant le 27 septembre 2015. La Mairie, la salle polyvalente ainsi que l'école vont être déclarées comme accessibles. Par contre, en ce qui concerne l'église, une première réunion est prévue, pour rédiger l'agenda, le vendredi 7 novembre à 18 heures à la mairie. Les commissions accessibilité et appel d'offres y sont conviées.

6/Décision modificative du budget

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis de l'entreprise LEBLOND d'un montant de 1347.60 euros TTC a été signé pour le remplacement d'une fenêtre de l'accueil de la Mairie (oscillo-battant). Afin d'honorer la facture à venir, un virement de crédit de l'article 202 (frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme) vers l'article 21311 (Hôtel de Ville) est nécessaire pour un montant de 1350 euros. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise la décision modificative ci-dessus.

7/Indemnité de Conseil et de Budget de Monsieur Le Trésorier de Saint Pierre Eglise

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de l'indemnité annuelle de Conseil et de budget de Monsieur Le Trésorier de Saint Pierre pour la durée du mandat. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le versement annuel pour la durée du mandat.

8/Aménagement des points d'arrêt du réseau de transport départemental Manéo

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été reçu en Mairie une convention relative à l'aménagement des points d'arrêt du réseau de Transport Manéo pour signature. Monsieur le Maire indique alors que le point d'arrêt « Les Vaux » est remis en cause car l'achat d'une partie de terrain n'est pas possible. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil Général sachant que concernant le point d'arrêt « Les Vaux », un avenant à la convention devra être signé (le point d'arrêt des Vaux n'étant pas réalisable).

9/Questions diverses

- *participation aux frais de scolarité année 2013-2014* : Lors de la séance du Conseil Municipal du 2 octobre dernier, une question a été posée sur le coût des entrées de la piscine (le montant payé a considérablement augmenté entre l'année scolaire 2012-2013 et l'année scolaire 2013-2014 = +1309 euros). Cette augmentation provient d'un décalage de paiement des entrées piscine depuis l'année scolaire 2011-2012. En effet, en 2011-2012 le coût de fonctionnement ne comprenait pas d'entrées piscine, en 2012-2013 le coût de fonctionnement comprenait les entrées piscine de 2011-2012 et, en 2013-2014, le coût comprend les entrées piscine de 2012-2013 et de 2013-2014.

- *Règlement intérieur de la déchetterie communautaire* : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le règlement de la déchetterie a été modifié : les pneus et les bouteilles de gaz ne sont plus acceptés. De plus, lorsque les bennes sont pleines, le gardien de la Déchetterie doit refuser la prise en charge de nouveaux déchets. Pour éviter ce désagrément, les bennes sont vidées tous les vendredis.

- *Devis échelle pour l'église* : Une échelle pour l'église va être achetée.

- *Instruction du droit des sols* : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Le SCOT du Pays du Cotentin demande à la commune de bien vouloir se positionner pour le 1^{er} décembre prochain sur sa volonté à continuer à confier l'instruction des autorisations d'urbanisme aux services de la DDTM ou sur sa volonté de confier ces instructions à un autre service tels que le SCOT. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour confier l'instruction du droit des sols au SCOT, étant entendu que cette décision aura un coût financier.

- *Site Internet* : La mise à jour du site internet est en cours. Les entreprises de Gonneville ont été contactées. Une présentation du site internet sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

- *Bulletin municipal « Le Gonnevillais »* : La rédaction des articles est en cours. Une publicité sur l'existence du site internet de la commune sera faite.

- *Mission de recherche de veines d'eau* : Un devis va être signé concernant la recherche de sources à l'église.

- *Conseil d'école du 06/11/2014* : L'effectif est de 85 élèves, il sera de 87 élèves à partir de janvier 2015. Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que 17 élèves vont partir en 6^{ème} à la rentrée prochaine. Il faut être vigilant, le risque étant la fermeture d'une classe. Une place handicapée sur le parking de l'école va être créée. L'adaptation des enfants au nouveau rythme scolaire (TAP) a été difficile même si maintenant l'habitude est prise. Les parents demandent qu'un emploi du temps sur l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires soit distribué. L'école remercie la mairie pour les divers travaux et achats réalisés. Les séances de piscine débutent le lundi 10/11 (6 séances sont prévues).

- *Travaux Hamel Es Ronches* : Une réunion a eu lieu concernant l'aménagement de la voirie au Hamel Es Ronches. Il est envisagé de supprimer les plantations et d'installer des bordures sur le bas-côté ainsi que des barrières pour éviter le stationnement des véhicules et favoriser le ralentissement. Un panneau lumineux bleu « attention aux Piétons » sera installé au niveau du passage pour piétons. Ces dépenses seront budgétisées en 2015.

- *Syndicat des Eaux (SAEP)* : L'étude concernant la connaissance des forages sur Gonneville est terminée.

- *Téléthon* : La commune reconduit son action de 2013. Il est proposé que le coût de cette manifestation soit pris en charge par le Centre Communal d'Action Sociale. Une réunion est à prévoir.

La séance est levée à 22H30.

Le Maire, Luc DUFOUR

Le Secrétaire de Séance, Bernard LEMAGNEN